



Prélèvement forfaitaire et prélèvements sociaux sur les revenus distribués payés par une personne établie hors de France

(article 117 quater du code général des impôts)

MOIS CONCERNÉ PAR LA DÉCLARATION

Veillez indiquer le mois au cours duquel les revenus ont été encaissés

IDENTIFICATION DU REDEVABLE

Nom et prénoms

Nom de famille

Adresse

Date et lieu de naissance

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT (LORSQU'IL EST DIFFÉRENT DU REDEVABLE)

Dénomination

Adresse de l'établissement

N° d'identification (si une convention a été signée)

N'oubliez pas de joindre à cette déclaration l'état récapitulatif si vous avez conclu une convention avec l'administration fiscale française (3 du III de l'article 117 quater du CGI).

PAIEMENT

Somme à payer (reporter le montant déterminé page 2, case QR)

Mode de paiement

 Numéraire

 Chèque bancaire barré établi à l'ordre du Trésor Public

.....

 Virement sur le compte du Trésor à la Banque de France

DATE ET SIGNATURE

Date

Signature

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Droits :

N° d'opération :

Date :

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. La Charte du contribuable : des relations entre le contribuable et l'administration fiscale basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

La déclaration doit être établie en euros. Ne portez pas les centimes.

(l'arrondi s'effectue à l'unité la plus proche: les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées; celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1)

1 REVENUS DISTRIBUÉS SOUMIS AU PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE

	BASE IMPOSABLE	TAUX	IMPÔT	R17
• Revenus distribués	IK <input type="text"/>	× 12,8%	IL <input type="text"/>	A422

2 IMPATRIÉS - REVENUS DISTRIBUÉS EXONÉRÉS

• Montant des revenus distribués exonérés	EA <input type="text"/>	
---	-------------------------	--

Pensez à reporter la case sur la déclaration de revenus n°2042, ligne 2DM.

3 CONTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

	BASE IMPOSABLE	TAUX	MONTANT DÛ	
MONTANTS BRUTS	IK + EA			
• Contribution sociale généralisée	<input type="text"/>	× 9,9 %	PQ <input type="text"/>	
• Prélèvement social	<input type="text"/>	× 4,5 %	PW <input type="text"/>	
• Contribution additionnelle au prélèvement social	<input type="text"/>	× 0,3 %	PZ <input type="text"/>	
• CRDS	<input type="text"/>	× 0,5 %	PV <input type="text"/>	
• SOUS-TOTAL			PF <input type="text"/>	0701
• Prélèvement de solidarité	<input type="text"/>	× 2 %	PG <input type="text"/>	A392
• TOTAL			PT <input type="text"/>	
MONTANT DE L'IMPÔT À PAYER (IL + PT)			QR <input type="text"/>	